



INFORMATIONS

Le dessinateur projeteur travaille dans un bureau d'études, aux côtés d'un architecte. Il définit l'architecture d'un ouvrage. Il réalise ses dessins sur des logiciels informatiques, à partir des calculs et des plans de l'architecte ou de l'ingénieur.

MISSIONS PRINCIPALES

- Concevoir/dessiner des projets de construction
- Actualiser et corriger les plans
- Coordonner le travail d'équipe
- Suivre l'évolution des travaux

QUALITÉS REQUISES

Être curieux, créatif, savoir s'adapter, avoir l'esprit d'équipe, un bon relationnel et le sens du leadership, maîtriser le dessin assisté par ordinateur

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un dessinateur projeteur est d'environ **1 500 euros** en début de carrière.

Pour exercer ce métier, il est nécessaire de passer un **concours de catégorie B** (niveau bac minimum).

⚠ Attention : il est demandé aux candidats d'avoir déjà au moins 4 ans d'expérience dans le service public (au 1er janvier de l'année du concours).

Les épreuves

1. Questions sur l'analyse d'un texte, 2h (coef. 3)
2. Épreuve de mathématiques, 2h (coef. 4)
3. Épreuve de technologie des bâtiments OU des arts graphiques, 2h (coef. 2)
4. Épreuve de dessin technique : établissement à l'échelle d'un élément de construction (bâtiment) OU montage et calibrage texte et photographies (arts graphiques), 3h (coef. 5)
5. Projet de bâtiment OU maquette, 3h (coef. 5)
6. Métré OU évaluation de copie, 1h (coef. 2)